

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 7 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Décembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Eliane CARLES, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSE, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Laure SUDRE, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Olivier BRAULT (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Louis BARRET (Pouvoir à Madame Nicole ENGEL), Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Monsieur Marcel COULIOU), Michel DELPOUX (Pouvoir à Madame Eliane CARLES), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON) Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

PUBLIE LE

20 DEC. 2004

N° 6 - 125 / 2004 : ALBIPÔLE – ACQUISITION MARAVAL

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Services Financiers

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a aménagé le chemin rural de "las Canals" délimitant les communes d'Albi et de Terssac afin d'en faire une voie conforme pour relier la ZA Fonlabour à celle d'Albipole.

Après négociations un accord est intervenu avec Monsieur et Madame MARAVAL pour avoir des limites rectilignes entre leur parcelle et celle de la CCI, et la voie créée.

Monsieur et Madame MARAVAL céderont à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois la partie de leur parcelle qui empiète sur la voie créée et ce pour faciliter l'aménagement de l'entrée et du trottoir. Cette cession se fera à l'Euro symbolique. Toutefois, et dans l'attente que la voie soit intégrée dans le domaine public, ils demandent une servitude de passage sur la partie cédée.

La parcelle concernée est cadastrée commune d'Albi section CO N° 179 pour une contenance de 11m². Cette acquisition étant inférieure à 75 000 € et conformément à la note adressée par la direction des Services Fiscaux du Tarn, il n'y a pas lieu de demander leur avis pour cette acquisition.

Je vous précise que les divers frais d'acte, de notaire et de géomètre seront à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

C'est pourquoi je vous propose,

↳ D'approuver l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur et Mme MARAVAL, inscrite au cadastre de la commune d'Albi, section CO N° 179 d'une contenance de 11 m².

↳ D'accorder une servitude de passage à Monsieur et Madame MARAVAL sur cette parcelle jusqu'à son affectation à la circulation générale, et à son classement dans la catégorie de voirie qu'il convient, conformément au code de la voirie routière.

↳ De désigner Maître AUBRY pour la rédaction des actes.

↳ D'autoriser Monsieur Le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan ci-annexé.

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ APPROUVE l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame MARAVAL, inscrite au cadastre de la commune d'Albi, section CO N° 179 d'une contenance de 11 m².

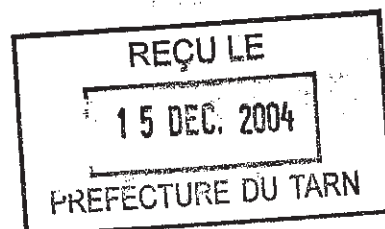
↳ ACCORDE une servitude de passage perpétuelle à Monsieur et Madame MARAVAL sur cette parcelle.

↳ DÉSIGNE Maître AUBRY pour la rédaction des actes.

↳ AUTORISE Monsieur Le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Le plan est dressé sur la base d'opérations
hydrographiques réalisées au Bureau des
arpentements limités aux communes.

64637

anc. Mod. 30 Cas
(Sept. 1970)

N° d'ordre
du document
d'arpentage **4517 G**
Tableau
d'assemblage à modifier ni
sans changer

COMMUNE

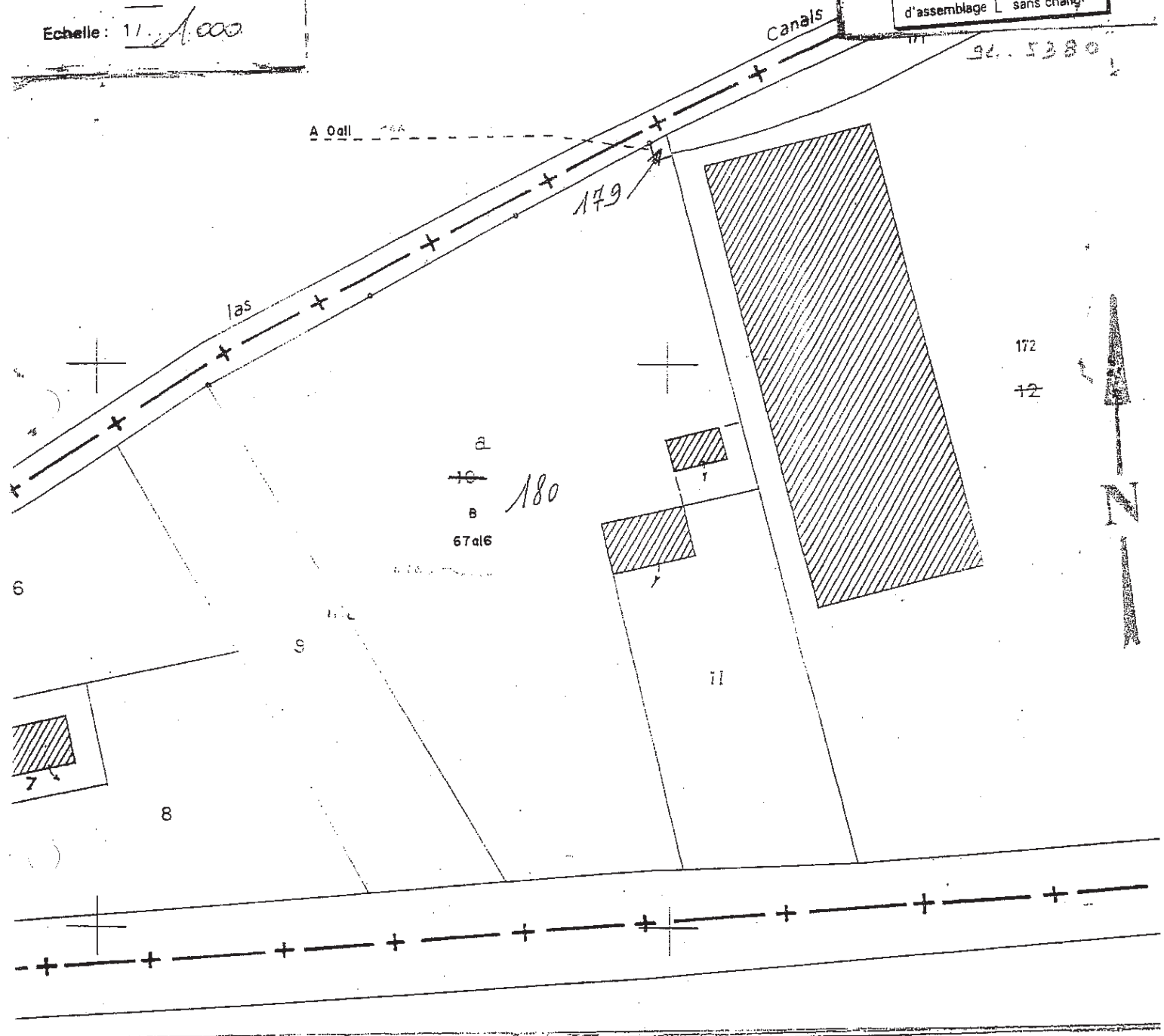
ALBI

Section

Co

Feuille

Echelle: 1:1000



CERTIFICATION

Art. 25 du décret n° 55 473 du 30 avril 1955.

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés, a été établi
~~A~~ ~~à partir des indications qu'ils ont fournies au Bureau.~~
~~B~~ ~~en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain.~~
C a après un plan d'arpentage et de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le **28-01-2004**
par M. **BAILLET Jacques** géomètre à **ALBI**

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de
le chemise 6463.

[Handwritten signatures and dates]

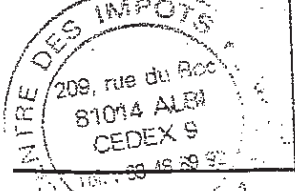
Document d'arpentage de

par **BAILLET Jacques**
géomètre expert DPL
30 Rue de Clron
81000 - ALBI

Date **9-02-2004**

Signature *[Handwritten signature]*

Extrait du plan minute établi
- par le Bureau du Cadastre
- par la personne agréée dans
les bureaux du Cadastre
N° d'ordre au registre de constatation des droits:
Cachet du Service d'origine:



Il faut les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse, plan renvoyé par voie de mise à jour. Dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.